

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Groupe thématique de liaison avec les communautés religieuses à 12h15

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
	2.	Dépôts Pétition pour le soutien de M. Rizgar Hussein Pétition "Interdisons le meurtre des renards" Interpellations: François Brélaz (X3), Philippe Vuillemin, José Durussel Postulat: Jacques Nicolet et consorts			
TRAITE	3.	(GC 144) Assermentation de deux juges suppléantes au Tribunal cantonal, à 14h00			
RENV-CE	4.	(09_POS_144) Postulat Filip Uffer et consorts pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées Les conclusions de la commission (prise en considération) sont acceptées avec quelques abstentions.	DSAS	Payot F.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	5.	<p>(288) Exposé des motifs sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté et projet de loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) et projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) et projet de loi modifiant la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et rapport intermédiaire au postulat Grégoire Junod et consorts pour une assurance perte de gains en cas de maladie dans le Canton de Vaud(2ème débat)</p> <p>(2ème débat): LPCFam: art.1 à 9 acceptés sans discussion. Art. 10, al. 1, lit a, amdt Dolivo refusé par 3 oui, 101 non et 16 abstentions. Art. 10 accepté. Art. 11 à 28 acceptés sans discussion. Art. 29, al. 2 nouveau, amdt Borloz refusé par 64 oui, 67 non et 6 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 67 oui, 73 non et 2 abstentions. LASV: art. 31 à 46 acceptés. LOF: art. 2 accepté. Votations finales sur les trois lois: LPCFam, vote nominal demandé directement et soutenu par au moins 20 députés; le projet de loi est accepté par 85 oui, 56 non et 4 abstentions. LASV et LOF acceptées avec plusieurs avis contraires et abstentions. Fin du 2ème débat. Rapport intermédiaire du CE au GC sur le postulat Junod: un délai au 30.09.11 est demandé par le CE. Ce délai est accepté avec quelques abstentions.</p>	DSAS.	Martinet P. (Majorité), Pache R. (Minorité)	
TRAITE	6.	(09_INT_257) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts demandant quelle est, sur le terrain, la traduction de la clause du besoin dans le Canton de Vaud : quelle traduction sur le terrain ?	DSAS.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	7.	(323) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 2'700'000.- pour la consolidation des plateformes informatiques communes prioritaires (1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée (majorité des 2/3 requise) à l'unanimité. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. En vote final (majorité absolue requise), le projet de décret est accepté par 80 oui et 1 abstention. Fin du 2ème débat.	DINF.	Ansermet J.	
OA	8.	(281) EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 17'380'000.- au crédit alloué par décret du 9 septembre 2003 pour la construction de la route H144 Villeneuve - Le Bouveret, section Rennaz - Les Evouettes (partie vaudoise) pris en compte dans l'EMPD 114 de septembre 2003(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée avec quelques abstentions. Art. 1 et 2 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée (majorité des 2/3 requise) à l'unanimité. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. En vote final (majorité absolue requise), le projet de décret est accepté par 92 oui, 1 non et 8 abstentions. Fin du 2ème débat.	DINF.	Borloz F.	
RENV-CE	9.	(10_INT_456) Interpellation Jérôme Christen et consorts - Des jeunes étrangers allophones écartés de la fin de scolarité : une bombe à retardement ? (Souhaite développer)			
RET	10.	(10_RES_044) Résolution Jean-Michel Dolivo et consorts concernant les salles de réunion du futur Musée des Beaux-Arts (Souhaite développer avec plus de 20 signatures)			
RENV-CE	11.	(10_INT_457) Interpellation Pierre-Yves Rapaz et consorts - Combien coûtent les soins accordés aux requérants d'asile ? (Souhaite développer)			
RENV-CE	12.	(10_INT_455) Interpellation Pierre-Yves Rapaz et consorts - L'Etat de Vaud est-il devenu l'outil de propagande contre l'UDC ? (Souhaite développer)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
REF	13.	(10_RES_043) Résolution Pierre-Yves Rapaz au nom du groupe UDC - Mise à disposition de bâtiments publics, à quand la fin de l'arbitraire ? (Souhaite développer avec plus de 20 signatures) La résolution est refusée par 58 oui, 64 non et 6 abstentions. Au vote nominal, la résolution est refusée par 61 oui, 67 non et 5 abstentions.			
RENV-CE	14.	(10_POS_221) Postulat André Marendaz et consorts concernant les mesures de sécurité dans les compagnies ferroviaires privées des transports publics (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures) La prise en considération immédiate et le renvoi au Conseil d'Etat sont acceptés à l'unanimité.	DINF, DSE		
RENV-SD	15.	(269) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée avec deux abstentions. Art. 7 accepté. Art. 9, titre, amdt com accepté; art. 9, al. 2 nouveau, amdt com accepté. Art. 9 amendé accepté. Art. 10 accepté. Art. 16, titre, amdt com accepté; art. 16, al. 1, sous-amdt Rapaz présenté puis retiré, au même art, même al., amdt com accepté à l'unanimité. Art. 16 amendé accepté. Fin de séance, interruption des débats.	DFJC.	Fiora-Guttman M. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	30/11/2010
RENV-T	16.	(10_MOT_097) Motion Jérôme Christen et consorts en faveur de la défense de l'usage de la langue française	DFJC, DFIRE	Chollet J.M.	30/11/2010
RENV-T	17.	(09_MOT_084) Motion Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste demandant l'harmonisation des tarifs des frais de garde au sein des structures d'accueil de jour affiliées à FAJE par l'instauration d'un taux d'effort pour l'ensemble des réseaux LAJE	DFJC	Golaz F. (Majorité), Reichen G. (Minorité)	30/11/2010
RENV-T	18.	(09_POS_158) Postulat Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste pour une réalisation rapide de l'article 63a de la Constitution. Obligation pour les communes d'organiser un accueil parascolaire	DFJC	Mayor O.	30/11/2010

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(09_POS_161) Postulat Claudine Wyssa et consorts au nom des groupes radical et libéral pour que l'accueil parascolaire ne subisse pas le même sort que les écoles de musique et demandant de donner le lead aux communes vaudoises	DFJC, DINT	Mayor O.	30/11/2010
RENV-T	20.	(10_INT_396) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Aliette Rey-Marion - Accueil de jour, une pression supplémentaire sur les finances publiques vaudoises à partir de 2011	DFJC.		30/11/2010
RENV-T	21.	(10_POS_176) Postulat Jacques Nicolet et consorts demandant si les fonctions de cantonniers, employés de voirie ou employés communaux ne méritent pas l'obtention et la reconnaissance d'un véritable CFC	DFJC	Dolivo J.M.	30/11/2010
RENV-T	22.	(10_INT_348) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bernard Borel intitulée Tests de sélections des apprentis (basic-check ou multi-check) - ce sont toujours et encore les parents qui paient	DFJC.		30/11/2010
RENV-T	23.	(09_MOT_086) Motion Pierre-Yves Rapaz et consorts demandant au Conseil d'Etat de modifier la loi scolaire pour introduire l'interdiction du port du voile tout au long de la scolarité obligatoire	DFJC	Bernhard M. (Majorité), Rapaz P.Y. (Minorité)	30/11/2010
RENV-T	24.	(10_INT_374) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Martinet et consorts : nouveau centre de formation post-obligatoire de Nyon, assez tergiversé!	DFJC.		30/11/2010
RENV-T	25.	(04_INT_198) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Roger Saugy sur la situation financière de certains gymnasiens dont les bourses d'études ne suffisent pas.	DFJC.		30/11/2010
RENV-T	26.	(10_POS_181) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour une égalité de traitement entre tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur public et parapublic	DFJC	Reichen G.	30/11/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :